



LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE VACCINATION DES EQUIDES :

Le GDS finance 50% de la dose vaccinale des valences GRIPPE et/ou RHINOPNEUMONIE



POUR QUI ?

Tous les détenteurs d'équidés (chevaux, poneys, ânes, mules...).

Professionnels ou particuliers, adhérents ou non au GDS;



QUAND ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'à fin 2026



COMMENT ?

Prenez simplement un rdv avec votre vétérinaire qui viendra effectuer les vaccins chez vous. Le GDS paie 100% des doses de vaccin au vétérinaire puis récupère les 50% auprès de vous lors d'une visite. Les frais de déplacement et de consultation vétérinaire restent à votre charge.



QUEL ENGAGEMENT ?

Vous vous engagez à surveiller vos animaux, à déclarer les cas suspects, à mettre en place des mesures de biosécurité.

**Le GDS s'engage à un soutien financier mais également technique et informatif !
N'hésitez pas à nous solliciter pour toute question ou aide pour vos démarches !**

GRIPPE

- Virus entraînant forte fièvre, abattement, anorexie, toux, écoulement nasal
- Transmission par contact direct ou indirect
- **Vaccination obligatoire pour participer aux rassemblements**

RHINOPNEUMONIE

- Forme respiratoire, nerveuse ou abortive
- Transmission par contact direct ou indirect
- Vaccination recommandée pour les poulinières et élevages
- **Vaccination obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les concours amateurs FFE***



Dans les 2 cas, pour un cheval atteint, c'est **au minimum 3 semaines d'arrêt** après la disparition des symptômes pour éviter toute aggravation au niveau de l'appareil respiratoire !

* FFE : Fédération Française d'Equitation

Le Département de la Réunion aux côtés des éleveurs

